



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 6 août 2024
DL2024-07-01

L'an deux mille vingt-quatre le six août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le deux août, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10 Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean,
Quorum : 6 MARC, Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ
Membres présents : 9 Françoise, ALAUX Bernard, PAGES Christine
Suffrages exprimés : 10
Votes : Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à COUSERAN Nathalie
Pour : 10 Excusé :
Contre : 0
Abstention : 0 Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Objet : Réaménagement du camping la Chantellerie ; marchés de travaux

Vu le code de la Commande Publique,
Vu la délibération DL2024-06-01 d'attribution des marchés lot 1 à 11 et 13 à 18,
Vu les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-2 du code de la commande publique pour les lots 12 et 19.
Vu la décision 2024-14 attribuant les marchés des lots 12 et 19,

Le montant du marché s'élève 1 046 825.86 € et se répartit comme suivant :

	Entreprise retenue	Offre BASE retenue	Moins Value	PSE	OFFRE TOTALE retenue
LOT 01 AMENAGEMENTS DE SURFACES (VRD)	SAS EGTP	95 326.10 €		30 950.00 €	126 276.10 €
LOT 02 DESAMIANPAGE	ISOLEA	23 146.72 €			23 146.72 €
LOT 03 DEMOLITION - GROS ŒUVRE	SARL BERNARD BTP	151 785.84 €			151 785.84 €
LOT 04 CHARPENTE	CM BOIS ET HABITAT	68 645.30 €			68 645.30 €
LOT 05 COUVERTURE	SAS PAUL BARRIAC	52 066.89 €			52 066.89 €
LOT 06 MENUISERIES EXTERIEURES et INTERIEURES	NORD AVEYRON MENUISERIE	66 337.50 €	-5 460.00 €		60 877.50 €
LOT 07 BARDAGE	CM BOIS ET HABITAT	40 821.50 €			40 821.50 €
LOT 08 PLATRERIE	SARL SOPLAICA	20 870.70 €			20 870.70 €
LOT 09 CARRELAGES - FAIENCES	SARL NG CHAPES D'OLT	10 491.69 €			10 491.69 €

LOT 10 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION	SARL MALHERBE FREDERIC	38 697.82 €		7 739.56 €	46 437.38 €
LOT 11 ELECTRICITE	SAS DOMELEC	48 596.20 €			48 596.20 €
LOT 12 SERRURERIE	SARL C2M	35 915.03 €			35 915.03 €
LOT 13 PEINTURES	SARL GASTON PERE ET FILS	6 690.00 €			6 690.00 €
LOT 14 ASSAINISSEMENT POSTE DE REFOULEMENT	SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	121 621.50 €			121 621.50 €
LOT 15 PLANTATIONS - VEGETALISATIONS	SAS PAYSAGE CONCEPT	84 858.75 €			84 858.75 €
LOT 16 MACONNERIE PIERRE SECHE	PIERRE SECHE d'OC - EIRL PARAIRE SEBASTIEN	37 685.00 €			37 685.00 €
LOT 17 PARCOURS DE JEUX DE NATURE	SAS PAYSAGE CONCEPT	13 775.00 €		24 025.00 €	37 800.00 €
LOT 18 MOBILIERS - SIGNALETIQUE	SARL ANAGRAM	24 035.00 €			24 035.00 €
LOT 19 EQUIPEMENT CABLAGE GESTION DES ACCES	SAS DOMELEC	46 973.00 €			46 973.00 €
TOTAL					1 046 825.86 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide les marchés de travaux pour un montant de 1 046 825.86 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET

Le Maire, Nathalie COUSERAN

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

07 AOUT 2011

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>





DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 6 août 2024
DL2024-07-02

L'an deux mille vingt-quatre le six août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le deux août, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean,
Quorum : 6	MARC, Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ
Membres présents : 9	Françoise, ALAUX Bernard, PAGES Christine
Suffrages exprimés : 10	
<u>Votes</u> :	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : DIAS Dimitri à COUSERAN Nathalie
Pour : 10	<u>Excusé</u> :
Contre : 0	
Abstention : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : BRUNET Philippe

Objet : Réaménagement du camping la Chantellerie ; plan de financement actualisé

Vu la délibération du 21 avril 2023 retenant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du camping municipal de la Chantellerie et ses abords,
Vu la délibération 6 décembre 2022 autorisant un emprunt de 220 000 € auprès du crédit agricole,
Vu la délibération du 29 janvier 2024 présentant le plan de financement prévisionnel en phase esquisse,
Vu la présentation de l'avant-projet définitif,
Vu l'arrêté d'attribution du FNADT et de la DETR 2024,
Vu l'attribution d'un fond de concours de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
Vu la délibération du 22 mai 2024 présentant le plan de financement prévisionnel en phase APD,
Vu la délibération validant le marché des travaux

Madame le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel suivant

	TTC	HT
Marchés de travaux attribués		1 046 825.86 €
Habitation Légères de Loisirs		140 000.00 €
Maîtrise d'œuvre		108 657.00 €
COUT TOTAL OPERATION	1 554 579.43 €	1 295 482.86 €
Subventions		
FEDER	37% dde en cours	439 125.57 €
Etat - FNADT	14.58% arrêté du 28/12/2023	150 000.00 €
Etat - DETR 2024	20% attribution 2024	213 780.00 €
Région - AAP Tourisme	10% dde en cours	101 640.00 €
Le Département - camping	enveloppe maxi dde en cours	90 000.00 €
Le Département - aire loisirs	25% dde en cours	22 500.00 €
Fond de Concours CCCLT	DL du 25/03/2024	10 000.00 €
Total Subventions		1 027 045.57 €
% total subventions / total dépenses HT		79.28%
Emprunt		220 000.00 €
Autofinancement TTC		307 533.86 €

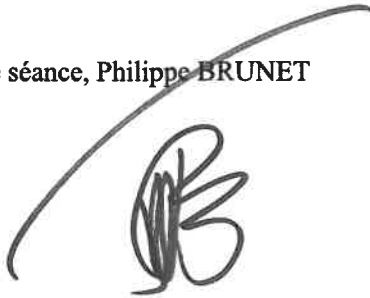
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240806-202407_02-DE
Reçu le 07/08/2024

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté
- Autorise Madame le Maire à solliciter les financeurs et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET



Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

07 AOUT 2024

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 6 août 2024
DL2024-07-03

L'an deux mille vingt-quatre le six août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le deux août, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10
Quorum : 6
Membres présents : 9
Suffrages exprimés : 10

Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, MARC, Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ Françoise, ALAUX Bernard, PAGES Christine

Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à COUSERAN Nathalie

Excusé :

Votes :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Objet : Création et suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 février 2024,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Madame le Maire propose :

- la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal, permanent à temps complet.
- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise, permanent, à temps complet.
- La modification du tableau des emplois

Filière	GRADE	Nombre d'emploi TC	Nombre d'emploi TNC
Administrative	Rédacteur	1	-
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	-
Animation	Adjoint d'animation	1	-
Technique	Agent de maîtrise	1	-
	Agent de maîtrise principal	1	
	Adjoint technique territorial	1	1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET

Le Maire, Nathalie COUSERAN

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture

012-211200985-20240806-202407_03-DE

Reçu le 07/08/2024

07 AOUT 2024





DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 6 août 2024
DL2024-07-04

L'an deux mille vingt-quatre le six août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le deux août, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean,
Quorum : 6	MARC, Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ
Membres présents : 9	Françoise, ALAUX Bernard, PAGES Christine
Suffrages exprimés : 10	
<u>Votes</u> :	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : DIAS Dimitri à COUSERAN Nathalie
Pour : 10	<u>Excusé</u> :
Contre : 0	
Abstention : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : BRUNET Philippe

Objet : Instauration de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté ministériel du 19 août 1975 et vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1992,
Vu les crédits inscrits au budget,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 juillet 2024.
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'instaurer cette indemnité,

Madame le Maire propose l'instauration de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoints techniques
- Agents de maîtrise
- Adjoints d'animation
- Adjoints administratifs
- Rédacteurs

Effectuant un service le dimanche et les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'instaurer l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés dans les conditions citées ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

07 AOUT 2024

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240806-202407_04-DE
Reçu le 07/08/2024



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 6 août 2024
DL2024-07-05

L'an deux mille vingt-quatre le six août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le deux août, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean,
Quorum : 6	MARC, Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ
Membres présents : 9	Françoise, ALAUX Bernard, PAGES Christine
Suffrages exprimés : 10	
<u>Votes</u> :	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : DIAS Dimitri à COUSERAN Nathalie
Pour : 10	<u>Excusé</u> :
Contre : 0	
Abstention : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : BRUNET Philippe

Objet : Echange de terrains

Considérant que la parcelle AB 926, propriété de la Commune, est occupée par Monsieur et Madame NAYROLLES Raymond et Yvonne en qualité de jardin.

Considérant la régularisation de la voirie de la rue du Barry et de la rue Flandres Dunkerque, et la parcelle AB 975 étant partie intégrante de la voirie mais appartenant à Monsieur et Madame NAYROLLES Raymond et Yvonne.

Madame le Maire propose au conseil l'échange suivant pour régulariser la situation.

Monsieur et Madame NAYROLLES Raymond et Yvonne céderait à la commune d'Estaing :

- la parcelle A975 dans sa totalité d'une superficie de 39 m² dont il est propriétaire, estimée à 39 €

En contrepartie, la commune céderait à Monsieur et Madame NAYROLLES Raymond et Yvonne :

- la parcelle AB 926 d'une superficie de 35 m² dont elle est propriétaire, estimée à 39 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise l'échange des parcelles tel que présenté ci-dessus, sans soulte.
- Déclare que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de Monsieur et Madame NAYROLLES Raymond et Yvonne.
- Mandate Maître GALIBERT-PROUZET, notaire à Espalion, à la rédaction de l'acte.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces contractuelles inhérentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le **07 AOUT 2024**

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240806-202407_05-DE
Reçu le 07/08/2024

